

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-145 du 29 juin 2011 modifiant la décision DG n° 2010-140 du 29 juillet 2010 portant nomination au groupe de travail réseau national d'hémovigilance à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : *ETSM1130522S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-13, L. 5311-1, R. 1221-22 et suivants, D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-124 du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail réseau national d'hémovigilance ;

Vu la décision DG n° 2010-140 du 29 juillet 2010 modifiée portant nomination au groupe de travail réseau national d'hémovigilance à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de la décision DG n° 2010-140 du 29 juillet 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Sont nommés respectivement président et vice-président du groupe de travail :

Mme TROPHILME (Catherine) en remplacement de M. DAURAT (Gérald).

M. PY (Jean-Yves). »

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 29 juin 2011.

*Le directeur général,*  
D. MARANINCHI